

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/010/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la ville du Tréport – rue François Mitterrand – CS 70 001 – 76470 Le Tréport pour l'accueil d'une représentation du spectacle « *Sur les cendres danser* » de Jil Caplan qui se tiendra le vendredi 31 janvier 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec la ville du Tréport – rue François Mitterrand – CS 70 001 – 76470 Le Tréport pour l'accueil d'une représentation du spectacle « *Sur les cendres danser* » de Jil Caplan qui se tiendra le vendredi 31 janvier 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à 3 692.50 €.

Le Théâtre du Château et la Ville du Tréport prendront en charge également :

- Les frais de transport (décor et 4 artistes)
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (4 personnes)
- Les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 4 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM/SACD
- La prestation technique pour le son et la lumière (matériel +technicien)
- Le personnel SSIAP

Chaque partie prendra en charge 50 % des dépenses.

Article 3 – La partie ayant dépensé le plus facturera la différence à l'autre partie après avoir fait le point sur les montants des dépenses et les recettes.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 20 janvier deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu.

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

